



interliaisons

juin, Juillet
2014
N° 108

- page 2: Mise en place d'un nouveau dispositif « Suivi/Coopérants avec les régions et les USR »
- page 3: L'actualité après le 3 juin, les suites revendicatives
- page 6: L'enjeu de la revalorisation, maintenue au 1er octobre prochain, des « petites retraites »
- page 7: Elections dans les caisses de retraites. Ca nous concerne
- page 8: Prochain Vie Nouvelle



Entre 20 000 et 25 000 manifestants venus de toute la France, ont exprimé leurs revendications sur le pouvoir d'achat, la loi sur l'autonomie et l'accès aux services publics.

Cette manifestation unitaire est la plus importante de ces 20 dernières années. Le gouvernement doit dès à présent répondre par des mesures concrètes pour les retraités de notre pays.

- Avec par exemple : la levée immédiate du gel de la revalorisation des retraites et le rattrapage depuis janvier 2014.

- Le passage de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement ce jour en conseil des ministres est à mettre à l'actif de la mobilisation des retraités. Le gouvernement avait laissé le dossier prendre la poussière depuis le changement de 1er ministre. L'UCR-CGT réclame un autre financement dans le cadre de la Sécurité sociale.

Le soir de la manifestation, et malgré son ampleur les médias nationaux ont totalement censuré cette journée.

Des messages de protestation ont été envoyés au CSA, aux médias.

Le succès du 3 juin en appelle d'autres. Le 12 juin dernier les organisations se sont rencontrés pour échanger sur la poursuite du processus de mobilisation unitaire :

- Envoi, dans le cadre du débat budgétaire, d'une lettre ouverte commune adressée au Premier Ministre en réponse à sa lettre du 3 juin.

- Un accord de principe a été donné par l'ensemble des 9 Organisations pour organiser des actions locales communes le 30 septembre 2014 en direction des Préfectures et des Chambres patronales pour rappeler nos exigences de revalorisation des pensions CNAV et complémentaires.



MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU DISPOSITIF

Olivier JOUCHTER



« SUIVI/COOPÉRANTS AVEC LES RÉGIONS ET LES USR »

Compte tenu de la réussite de la grève à la SNCF, un certain nombre de camarades n'ont pas pu participer à la CE, d'autres ont été contraints de se libérer à midi pour les retours. Il a été décidé de tenir la réunion sur la matinée et de reporter le point sur le plan de syndicalisation à la prochaine réunion.

Nous sommes encore au lendemain de notre dernier Congrès et il nous revient de prendre un certain nombre de dispositions pour mettre en œuvre les décisions que nous avons adoptées lors de nos travaux.

Dans ce sens, le Bureau de l'UCR, qui s'est réuni le 5 juin, avait à son ordre du jour la mise en place d'un nouveau plan de coopérations avec nos Organisations dans les territoires. Nouveau, parce que nous ne partons pas de rien. Il convient de rappeler qu'un dispositif de référents par région a existé et fonctionné jusqu'alors.

Celui ci reposait sur les membres du Bureau de l'UCR, ainsi que sur sept membres de la Commission exécutive, avec un(e) camarade référent(e) par région. Nous n'avons pas eu l'occasion et le temps de faire un bilan collectif de ce dispositif, ce qui est dommageable. Mais je crois pouvoir dire, à l'écoute des uns et des autres, que ce dispositif était apprécié comme utile, et qu'il est devenu indispensable.

Il a contribué à créer du lien avec nos Organisations et mis en évidence une Direction de l'UCR à l'écoute parce que proche des réalités du terrain. Nous pouvons légitimement considérer que le bon climat de notre Congrès, les votes ultra majoritaires sur les différents rapports et résolutions ont traduit une forme de reconnaissance du travail accompli.

Le tour de France de nos USR, dans le cadre de la préparation du 10ème Congrès, nous a renforcé dans l'idée qu'il était opportun de renouveler un tel dispositif. Quand une démarche est bonne, il convient de la poursuivre, voire de l'améliorer pour gagner en efficacité.

Dans notre réflexion, il nous a semblé pertinent d'organiser l'animation des coopérations au cœur de la Vie syndicale et de confier cette responsabilité à un membre du Bureau. C'est notre camarade Jocelyne BOYER qui sera chargée de coordonner, de diriger cette activité, en organisant les liens et les échanges utiles avec les différents pôles d'activité et la coordination de l'UCR. Nous serons donc cette fois-ci et avant notre prochain Congrès en capacité de faire le bilan de notre dispositif.

Avant de vous dire ce qui nous a guidé pour proposer un plan de coopération qui intègre la totalité des membres de la CE et de la CFC de l'UCR, je pense utile de mettre à nouveau quelques aspects en évidence. Il y a indéniablement besoin d'aider à la mise en œuvre de nos orientations pour l'ensemble du territoire.

Cependant, toutes nos USR ne sont pas à égalité en termes de forces organisées, en moyens militants, matériels ou financiers.

Plusieurs d'entre elles ont du mal à se déployer, à organiser l'activité revendicative, à impulser le renforcement. Une dizaine d'entre elles environ sont en difficulté pour différentes raisons. Je pense aux Vosges, à la Meuse, à l'Aube, à l'Ariège, la Creuse, les Pyrénées-Atlantiques ou encore les Côtes d'Armor. La liste n'est pas forcément exhaustive. Pour ces départements, il y a besoin d'une aide particulière, ce qui doit nous amener à distinguer des priorités au cœur d'une même région.

Lors du Bureau de l'UCR du 5 juin, j'invitais à faire attention à l'empilage. Plusieurs projets ou plans vont voir le jour en même temps. Au besoin d'aide pour différents départements, vient s'ajouter le projet de syndicalisation 2014/2017 qui cible 20 USR et 7 UFR. Comme ces Organisations n'ont pas le monopole d'une démarche pour la syndicalisation, on aura besoin de lancer une nouvelle campagne de renforcement qui concerne toutes nos Organisations, mais nous allons en discuter ce matin.

Dans sa réflexion, le Bureau a considéré qu'il convenait de responsabiliser l'ensemble de la Direction de l'UCR dans la mise en œuvre du plan de travail.

D'abord, c'est juste politiquement, et puis c'est incontournable pour mettre en œuvre ce que nous avons décidé collectivement.

L'apport de chacun(e) est indispensable. Cela peut être ressenti comme une charge de travail supplémentaire mais, à l'inverse, j'ai le sentiment, pour ma part, qu'il s'est mieux partagé que par le passé. Celles et ceux qui en ont fait l'expérience savent combien les échanges avec nos Organisations, les militants dans les territoires sont fructueux, enrichissants.

Rassurez vous, suivre, coopérer avec une région, un département n'implique pas d'aller y vivre. La grande nouveauté du plan qui vous est proposé est d'inclure les membres de la Commission exécutive. Il y a donc la possibilité de partager les sollicitations à plusieurs sur une même région. A vous de vous accorder pour convenir de qui fait quoi. Pour la cohérence, nous proposons que le membre du Bureau soit le « pivot » pour une région et qu'avec lui vous conveniez de comment vous allez travailler ensemble.

Mon petit doigt me dit que les propositions faites pourraient ne pas convenir à tout le monde. Vous nous le direz. Pour les camarades de la CE de province, on s'est

efforcé de faire une proposition dans une région voisine. Les franciliens ont moins de chance, c'est pour eux plus « facile » puisque les transports rayonnent à partir de Paris.

Vous avez remarqué qu'on ne traite pas de coopération avec les UFR. Ce n'est pas un oubli, mais comme elles sont toutes logées à Montreuil, cela se pose différemment. Nous proposons de confirmer le principe de rencontres entre l'UCR et les UFR à un rythme qu'il faut convenir. Plusieurs UFR peuvent avoir besoin de soutien et d'aide. J'en cite une à titre d'exemple, celle du commerce qui n'a pas d'existence réelle puisqu'il y a 254 retraités pour 44 715 actifs. Dans ce cas, cela suppose certainement de rencontrer les principaux responsables de la Fédération pour regarder ce qu'il est possible d'envisager pour qu'une UFR s'y développe.

A ce stade, on est plus sur l'idée de considérer la situation des UFR et le besoin d'échange au cas par cas. Là aussi, vous nous direz si cela convient. Merci

Relevé de décisions

Olivier JOUCHTER a présenté les propositions du dispositif « Coopérants/Référents » avec une répartition par région. Il a apporté des précisions concernant l'animation par Jocelyne BOYER, le fait que les membres du Bureau seront les « pivots » au niveau des régions, les liens avec chaque USR, la nécessité de poursuivre les rencontres UFR/UCR et le besoin de lancer une campagne sur le renforcement (il y aura un débat sur ce point à la CE de septembre).

Après en avoir débattu, la CE a pris les décisions suivantes :

- La répartition des coopérants(tes)/référents(tes) sera finalisée avec des ajustements, en concertation pour tenir compte de certaines situations, afin d'être opérationnels dès la rentrée.
- Chacune et chacun aura à cœur de mettre en œuvre la feuille de route commune et partagée (en liaison avec les USR et les UFR qui doivent aider).
- Un travail sera impulsé sur les multipros pour avoir une meilleure lisibilité.



Jean Pierre FLORET



L'ACTUALITÉ APRÈS LE 3 JUIN, LES SUITES REVENDICATIVES

Après le 3 juin, nous arrivons à la fin d'un processus de mobilisation construit depuis de nombreux mois pour aller vers d'autres propositions :

- Diffusion de 4 pages à un million d'exemplaires,
 - aux 120 000 pétitions
 - aux différentes initiatives moins spectaculaires.
- le moment du congrès a permis aussi de sensibiliser, convaincre l'ensemble des militants.



Pour les organisations syndicales de retraitées, ce qui vient de se réaliser place la CGT dans une dimension incontournable. Plusieurs nous ont fait part de l'admiration dsur nos capacités. Avec une petite pointe de jalousie pour certains, on peut les comprendre. Dans la CGT aussi, beaucoup de monde est admiratif de ce que l'on a su réaliser.

Une initiative menée de bout en bout

Dans les leçons à tirer pour la construction de cette initiative, je pense que la principale, c'est le fait que la déci-

Oui, cette journée est un succès tant par son ampleur que par l'unité réalisée. C'est la CGT qui a su rassembler avec elle la majorité des organisations de retraités.

sion que nous avons prise, il y a des mois, nous avons été capables de la construire de bout en bout, sans courir derrière l'actualité. Et cette manière de procéder est utile pour toute la CGT.

Satisfaction de ce que nous avons su réaliser ensemble. Beaucoup de camarades ont été sur le pont. Des dizaines de milliers de tracts ont été diffusés. Des milliers de foulards vendus, quelques adhésions réalisées. Mais cela ne doit pas nous interdire de regarder comment tous ensemble nous avons travaillé. Des Unions Fédérales, des U.S.R. ont vraiment porté l'initiative, d'autres moins certaines orgas ont été complètement absentes. Nous ne sommes pas là pour donner des leçons, mais au lendemain du congrès, il peut-être utile de voir là où l'UCR peut aider sans être donneur de leçon.

Des fédérations, des Unions Départementales., des Unions Locales, des syndicats d'actifs ont aussi participé à la mobilisation, au soutien financier Quelle bilan nous tirons de tout cela ?

Poursuivre la solidarité financière

Cette initiative a représenté un coût élevé pour faire venir le maximum de retraités sur Paris. Des engagements financiers ont été pris, il s'agit de faire remonter le plus rapidement possible les sommes récoltées. Je vous renvoie au courrier de Maurice qui rappelle que l'U.C.R. a dépensé environ dans les 230 000 €. La manif est passée, mais la solidarité financière n'est pas achevée.

Dans le cadre de la manifestation, les organisations avaient sollicité une entrevue auprès du Premier ministre. Elle a rencontré un chargé de mission chargé du dossier des retraites. À son avis les retraités vivants avec plus de 1200 seraient des nantis. Cela rappelle la lettre de Valls répondant à la demande d'entrevue. Nous n'aurions pas à nous plaindre, puisque l'inflation est faible, la perte de pouvoir d'achat est faible. Et nous devons comprendre que les retraités doivent aussi participer au plan d'économie de 50 milliards. C'est un effort demandé équitable selon le gouvernement.

Au sujet des 1200€, quelques réflexions:

1) Valls annonce avoir fait quelque chose pour les basses pensions. Les 9 orga jugent que ce recul gouvernemental est dérisoire. Mais on peut imaginer que si les retraités ne s'étaient pas mobilisés, jamais le gouvernement n'aurait fait cette proposition.

2) Mais en même temps nous devrions réagir sur ce que signifie le propos: «au dessus de 1200€, les retraités sont des nantis ». Ne laissons pas avancer cette idée. C'est aussi un thème que soutient la CFDT. Je rappelle que la retraite n'est pas un privilège, ce n'est pas une prestation sociale. C'est par le travail de chacun pendant des années et surtout, c'est le résultat des rémunérations perçues et principalement le résultat de la qualification. À la réunion des 9 orgas. la camarade de la CGC racontait qu'autour d'elle des parents, grands parents sont gênés de toucher une retraite soit disant correctes quant leurs enfants, petits enfants sont au chômage, travaillent pour des salaires

ridicules. Cela veut dire que cette idée finit par culpabiliser de nombreux retraités. On oppose les jeunes aux retraités, ne laissons pas opposer les basses pensions aux autres.

3) Sur cette question, nous ne sommes pas les seuls à protester, à vouloir réagir. C'est une bataille que l'on peut, qu'on doit mener ensemble.

La censure des médias

Un dernier mot sur le 3 juin. Pour dire la colère de tous ceux qui ont manifesté face au silence des médias qui n'ont rien retenu des 100 bus, des 2 TGV, des 20 000 manifestants. Et pourtant, la veille, nous avons été assaillis de coups de fils des journalistes. Le 3 au soir c'est le black-out total. Rien n'interdit d'intervenir dans les UFR, USR, auprès du CSA, de radio France. Depuis quelque temps, avec la montée des mouvements sociaux semble resurgir un langage journalistique ouvertement hostile aux mouvements sociaux. Pur cela nous vous proposons d'envoyer une motion en direction du CSA, et service public radio télé.

Et la suite:

Il est évident que ce 3 juin devra trouver des poursuites pour qu'enfin le gouvernement entende la colère des retraités.

La semaine dernière, les 9 orgas se sont rencontrées, vous avez reçu le compte rendu :

- il est proposé d'écrire un courrier commun à VALLS et les parlementaires en lien avec le budget rectificatif au parlement,
- d'avoir le 30 septembre des délégations dans les préfectures, chambres patronales, pour rappeler notre exigence de revalorisation des pensions en octobre 2014 et non en 2015.

Des luttes porteuses de l'intérêt national

• On a vu la colère des retraités, mais on la voit aussi à travers le pays parmi les actifs. Des mouvements importants comme dans la fonction publique, chez les cheminots, le commerce, les intermittents témoignent de cette colère. Toute une campagne est menée contre la lutte des cheminots. Ils mènent en ce moment un mouvement remarquable porteur de l'intérêt national pour défendre le service public, comme les intermittents défendent la culture, les Alsthoms, l'industrie, les chercheurs, la recherche publique. Leurs luttes sont porteuses d'action de redressement de la France. Rarement nous avons connu une montée des luttes si près des vacances. Nous devons donc être attentifs à tout ce qui va venir dans les prochaines semaines ou mois.

Crise sociale et politique

Mais la colère s'est exprimé aussi au travers des élections municipales, des élections européennes. On peut dire qu'avec la crise économique et sociale, nous avons une véritable crise politique et démocratique. L'abstention record, mais surtout au soir des européennes, le vote front national expriment la défiance envers les institutions et les

politiques. Comment ne pas voir combien les politiques d'austérité alimentent le vote F.N. Si historiquement les retraités ont voté traditionnellement à droite, il semble que leur vote ressemble de plus en plus à celui de l'ensemble des Français.

La CGT avec 5 autres organisations ont lancé une campagne pour combattre les idées d'extrême droite. Cela doit être aussi notre affaire. Les politiques ont une responsabilité dans cette montée, mais nous devons prendre nos responsabilités pour montrer aux retraités qu'il existe d'autres voix que la haine sociale, la peur de l'autre.

Le F.N., en divisant les salariés, les retraités et les privés d'emploi handicape la construction du rapport de force face au patronat et détourne l'attention de la question fondamentale de la répartition des richesses. Prenons aussi la mesure que cette montée de l'extrême droite ne s'est pas produite qu'en France. Elle marque une grande partie de l'Europe.

Toujours plus de libéralisme

Cette condamnation du gouvernement, le danger de l'extrême droite, sa banalisation :... n'arrête pas le gouvernement dans sa course libérale :

« les Français condamnent cette politique, le président de la République, le Premier ministre la revendiquent accélérant les réformes. On peut même considérer qu'avec l'arrivée de Valls on assiste à une nouvelle séquence politique libérale affirmée.

On est en droit d'être inquiets en ce qui concerne la future loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Reportée, il y a quelques semaines, elle devrait venir au parlement à l'automne amputée du volet des établissements et le financement reste toujours posé. Je pense par exemple à la CASA, au financement de l'APA, ou des maisons de retraite.

Charcutage des régions: et le social?

Et sur ces questions de financement la réforme territoriale découpant les territoires va impacter les conditions de vie des salariés ou retraités. Qui demain gèrera l'APA, l'action sociale, avec quels moyens, quel redécoupage encore des

ARS, etc. On voit bien que cette question ne concerne pas que les politiques.

Au prétexte de diminuer le « coût du travail » le Pacte de responsabilité voulu par Hollande se traduirait par de nouvelles suppression de cotisations sociales des entreprises et des économies pour réduire le déficit du régime générale de la Sécurité Sociale C'est la poursuite de la remise en cause du financement de la protection sociale !

À la veille de la conférence sociale que le gouvernement organise les 7 et 8 juillet, la CGT appelle les salariés à agir, revendiquer, se faire entendre ! Le pacte de responsabilité prévoit aussi 50 milliards d'Euros « d'économies » d'ici 2017 sur les budgets publics. La CGT propose de se mobiliser dans la semaine du 23 au 27 juin et d'organiser une manifestation interprofessionnelle le Jeudi 26 juin.

Ce pacte de responsabilité octroyant 41 milliards de cadeaux au patronat sans contrepartie commence à rencontrer beaucoup de difficultés y compris dans la majorité. Pourtant GATTAZ en demande toujours plus. Derrière cela c'est aussi la CFDT et la CFTC qui jouent leur crédibilité dans l'affaire. À ce sujet, la direction de la CFDT ne sort pas ébranlée à la fin de son congrès. Il semble que maintenant leur confédéré a bien verrouillé les choses. Mais personne ne sait ce que sera l'avenir !

Un traité contre les peuples, l'environnement et la démocratie:

Autre sujet d'inquiétude, c'est la négociation tenue dans le secret sur le traité transatlantique pour la libéralisation des deux économies, américaine et européenne. La CGT, et de très nombreuses organisations de plusieurs pays d'Europe ont publié un appel dénonçant ce traité transatlantique. Le risque, c'est la création de la plus vaste zone de libre-échange au monde, de faire sauter les verrous douaniers. Tout ce qui générerait la concurrence libre et non faussée serait sanctionné. Ce processus de négociations complètement opaque nous rappelle les batailles sur les négociations européennes. Mais là c'est mondial. Quid de nos normes sociales. La CGT appelle aussi à s'occuper de cette question, de ne pas laisser les choses se dérouler en silence.

La Commission exécutive a pris les décisions suivantes :

- L'UCR doit poser avec force la revendication de la revalorisation annuelle au 1er janvier.
- Implication dans la semaine d'action confédérale du 23 au 27 juin et participation à la journée d'action du 26 sur la base de nos revendications.
- Poursuite de la mobilisation unitaire des retraités(ées) avec les 9 Organisations le 30 septembre : rassemblements en régions pour interpeller les Elus, aller dans les Conseils généraux (on peut trouver des points d'appui) et les Chambres patronales (il ne faut pas hésiter à ressortir les foulards). Les membres du Bureau se répartiront dans 17 villes pour participer à ces rassemblements. Une réunion inter-UCR a lieu le 23 juin.
- Nécessité de mettre en avant les positions de la CGT en ce qui concerne la Loi sur le vieillissement, le financement de la perte d'autonomie et la division initiée par le Gouvernement entre les catégories de retraitées sur la base des 1 200 euros.
- Un tract sur le pouvoir d'achat et la fiscalité sortira à la rentrée.
- Le questionnaire sur le « Reste à vivre des revenus des retraités(ées) » sortira dans « Vie nouvelle ».
- Une motion de soutien à la lutte des cheminots et des intermittents du spectacle a été votée à l'unanimité.
- L'UCR a envoyé un courrier au CSA, à France Télévisions et aux grands médias à la suite du 3 juin.

L'ENJEU DE LA REVALORISATION, MAINTENUE AU 1^{ER} OCTOBRE PROCHAIN, DES « PETITES RETRAITES »

Rappelons que la revalorisation des pensions, qui intervient dorénavant chaque 1er octobre, a été suspendue par le gouvernement pour l'échéance de 2014. Pour la première fois, un gouvernement a donc décidé clairement de baisser le pouvoir d'achat des pensions.

Soulignons que le mécanisme d'indexation actuel, fixé sur l'indice des prix et non plus sur l'évolution des salaires, produit déjà une perte de pouvoir d'achat des pensions par rapport au pouvoir d'achat des salaires d'environ -20 % sur 20 années de retraite. Par conséquent, la décision du gouvernement rajoute de la perte sur un mécanisme déjà producteur de pertes !

Le gouvernement a assorti cette mesure d'une décision complémentaire : le gel ne s'appliquera pas aux « petites pensions », c'est-à-dire aux retraites ne dépassant pas 1200 €. Autrement dit, ces dernières « bénéficieront » de la revalorisation au premier octobre.

Que représente cette mesure ? Cela vaut le coup d'évaluer exactement la générosité du gouvernement et de sa majorité.

Une première précision très importante : le niveau de 1200 € maximum de pension prend en compte la totalité des pensions perçues, tous régimes, y compris les complémentaires.

Une seconde précision : la partie complémentaire de la pension n'est pas concernée par la revalorisation. En effet, certains syndicats (CFDT, FO, CFTC) ont signé un accord avec le patronat qui prévoit une sous indexation des retraites complémentaires, donc, leur baisse de pouvoir d'achat.

Autrement dit, pour un retraité qui perçoit jusqu'à 1200 € maximum de pension (tous régimes) la revalorisation ne s'appliquera que sur la partie retraite de base, soit, en moyenne et pour un salarié du privé, sur les deux tiers de ces 1200 euros, soit grosso modo, 800 euros.

A combien se chiffre cette revalorisation ?

Le taux de revalorisation est de 0,6 % (1,1 % d'inflation prévue en 2014 -0,5 % de différentiel entre la hausse prévue pour 2013 et celle constatée).

Une hausse de 0,6 % appliquée à 800 €, cela donne + 4,8 € mensuels. Et c'est un maximum puisque le calcul s'applique au plafond de 1200 euros tous régimes.

On peut évaluer la dimension de la revalorisation pour la moyenne des retraités concernés, à partir des chiffres du ministère des Affaires sociales.

Le gouvernement évalue à 300 millions le coût total, pour 6,5 millions de retraités. Cela fait donc 46,15 € par personne.

Sachant que la mesure couvre 12 mois (octobre 2014 à octobre 2015) soit $46,15 / 12 = 3,85$ € par mois en moyenne.

3,85 € par mois, en moyenne, voilà ce que représente la mesure de préservation du pouvoir d'achat des « petites retraites »

Ajoutons à cela que, d'après nos informations, il n'est pas du tout sûr que cette maigre revalorisation puisse réellement intervenir au 1er octobre. En effet, la détermination du plafond de 1200 € doit évidemment être individuelle et prendre en compte tous les régimes, de base et complémentaires. Un casse-tête que la CNAV aura des difficultés à résoudre d'ici octobre. Si, comme cela est possible, la revalorisation n'intervient qu'au 1er janvier 2015, les « petit-e-s retraité-e-s » recevront, avec trois mois de retard, un royal cadeau de Noël de $3,85 \text{ €} \times 3 = 11,55 \text{ €}$!

3,85 € par mois, en moyenne, voilà ce que représente la mesure de préservation du pouvoir d'achat des « petites retraites »

ELECTIONS à la Mutualité Sociale Agricole : LES RETRAITES SONT CONCERNES

Les élections des administrateurs de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) auront lieu en janvier 2015.

La MSA repose sur le guichet unique qui regroupe en un seul lieu les différentes branches de la protection sociale, à savoir : maladie, accident du travail, vieillesse, famille, ainsi que l'action sanitaire sociale.

Ces missions de service public et de proximité sont un enjeu majeur pour le monde agricole, elles doivent être préservées et pérennisées.

Aujourd'hui, la MSA est le seul régime de protection sociale où les élections sont encore maintenues.

3 millions d'électeurs sont appelés à voter, dont 1,4 million pour le collège salariés (celui qui nous concerne essentiellement) qui regroupe les salariés actifs, retraités et ayants droit.

Tout retraité ou ayant droit qui perçoit une pension si minime soit elle est électeur.

Ces élections se font au niveau du lieu de vie des assurés sociaux du régime agricole. Elles comportent deux grandes phases :

- la recherche de candidats,
- la campagne pour le vote CGT.

A ce jour, nous sommes dans la phase 1, c'est-à-dire la recherche des candidats CGT. Pour qu'une liste

soit validée (et donc présente aux élections), il faut un minimum de 3 candidats par canton.

La CGT s'est fixée comme objectif pour 2015 de couvrir 2 500 cantons, c'est dire l'ampleur du travail qui attend toute la CGT. Pour mémoire, aux élections de 2009, la CGT avait présenté 9 000 candidats dans 2 026 cantons. Elle avait recueilli 22% des voix, la CFDT 34%, FO 11%, la CGC 20%.

Cette bataille de la couverture du terrain ne peut être gagnée que si toutes les forces militantes de la CGT sont mobilisées : UD, UL, Fédérations concernées, mais aussi l'UCR et ses organisations, à savoir les UFR et USR.

Un groupe de travail confédéral est mis en place avec les Fédérations concernées, la Confédération et l'UCR.

La responsabilité du dépôt des listes relève des UD.

C'est pourquoi l'UCR appelle toutes ses organisations à s'inscrire dans le plan de travail mis en place par la Confédération à tous les niveaux, pour renforcer la couverture territoriale en présentant partout des candidats sur les listes CGT, afin de peser sur la mise en place d'une protection sociale de haut niveau pour les assurés du régime agricole.

LES RETRAITES sont concernés par les CHOIX de GESTION du REGIME AGRICOLE. Ils doivent, de ce fait, être PRESENTS dans les CONSEILS D'ADMINISTRATION, afin que la MSA redevienne un véritable SERVICE PUBLIC de proximité, où la SOLIDARITE, l'UNIVERSALITE et la gestion DEMOCRATIQUE seront au cœur de son action.

Juin 2014

D'AUTRES ÉLECTIONS VONT AVOIR LIEU DANS LESQUELLES LES RETRAITÉS SERONT APPELÉS À VOTER

Il s'agit de la CNRACL concernant les fédérations de la santé, l'action sociale, les services publics. Elle se dérouleront le 4/12/2014. Les élections de la CMCAS concernent la fédération FNME. Elles auront lieu au mois de novembre 2014.

Le bureau de l'U.C.R. a décidé de constituer un groupe de travail « élections » animé par Bernard GUIDOU, responsable de l'U.F.R. cheminots et composé de Sylvianne SPIQUE ainsi qu'un camarade de la FNME, de la santé, des services publics afin de gagner l'adhésion et le vote à la C.G.T.

Vie nouvelle

MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE
DES RETRAITÉS CGT

N° 182
juillet-août 2014
Bimestriel
Prix : 2,65 €

ISSN 0751-3208



CHAUDE LA RENTRÉE

actualité

4. 3 juin 2014 : une date qui fera date !
Le roman-photo de la manifestation

10 - 19 notre dossier

RENTRÉE SOCIALE : 5 DOSSIERS BRÛLANTS

- Pouvoir d'achat : on se serre trop la ceinture
- Les services publics dans le collimateur
- Hôpital/Santé : la loi Bachelot continue de faire des dégâts
- Adaptation de la société au vieillissement : que devient la loi ?
- Fiscalité : des mesures injustes et contre-productives
- Entretien avec Thierry Lepaon, secrétaire général de la Cgt.

international

22. A Hébron en Palestine : l'homme qui refuse 20 millions de dollars

vie syndicale

26. UFR cheminots : offensifs et déterminés

vie nouvelle

28. *Vie nouvelle* brise le mur du silence

société

30. Lunettes, soins dentaires, audition : les prothèses nous coûtent un bras
33. Petite philosophie du vélo : « On paraît moins que son âge »

loisirs et solidarité des retraités

34. Des « gueux » du Midi aux « bonnets rouges » bretons

magazine

36. L'île d'Oléron hors saison
38. La pêche à pied, raisonnable car raisonnée
40. Espèces de souche, espèces émigrées : voyages des plantes, survie des hommes
42. Escalade gourmande : « Fais moi une pipe...pipe... piperade »
44. Dadaïsme : « Nul n'est censé ignorer Dada »
46. Musique : le jazz brille à Ivry
50. Marque-pages : le livre, un pont entre les générations

pratique

56. Juridique : locataires et bailleurs. Ce qui change après la loi du 24 mars 2014
58. Conso : accident au pressing, que faire ?
62. Courrier des lecteurs

22 INTER-NATIONAL



A Hébron en Palestine : l'homme qui refuse 20 millions de dollars

50 LE MAG



Alain Serres : le livre, un pont entre les générations

56 JURIDIQUE



Locataires et bailleurs : ce qui change après la loi du 24 mars 2014

Vie nouvelle

263, rue de Paris - 93515 Montreuil / © ABONNEMENTS 0155 82 83 83 ou 83 82 / RÉDACTION 0155 82 83 81 / Fax : 0155 82 83 75
Mail : vienouvelle@ucr.cgt.fr / Site : www.ucr.cgt.fr / Société éditrice : Union confédérale des retraités Cgt

DIRECTION Directeur de publication : François Thierry-Cherrier. **Conseil de direction** : Marcel Andouard, Jean-Pierre Floret, José Fort, Olivier Jouchter, Jacqueline Lapoumeroulie, Maurice Lecomte, Danièle Ledoux, Daniel Legerot, Richard Rouger, Corinne Scheidt, Jean-Marie Schapmann, Cathy Tran-Phung Cau, Pascale Terrat, François Thierry-Cherrier.
RÉDACTION Directeur : Pascale Terrat. **Secrétaire de rédaction** : Marion Le Bechec. **Comité de rédaction** : Yolande Bachelier, Pierre Corneloup, José Fort, Yvon Huet, Gérard Le Puill, Raymond Massoni, Michel Scheidt, Richard Vaillant, Martine Violet. **Rédactrice graphiste** : Madiana Caldeira. **Photographe** : Allaoua Sayad. **PROMOTION/DIFFUSION** Directeur : Richard Rouger. **Assistante de direction** : Corinne Scheidt.
Secrétaire de publication : Sandra Croulard. **FINANCES** Directeur : Maurice Lecomte. **PUBLICITÉ** Audience créative : © 01 49 22 74 38. **IMPRESSION** Rivet P.E. 24, rue Claude-Henri-Gorceix - 87022 Limoges cedex 9. Tél. : 05 55 04 49 50. RCS Limoges B 405 377 979. **Commission paritaire** 0618 S 06523 Dépôt légal à parution.

Abonnement annuel : 6 numéros • Individuel : 15,30 € • Syndical : 14,20 €. Chèques libellés à l'ordre de *Vie nouvelle*. Pages spéciales *Vie nouvelle* 44 paginées de A à D insérées entre les pages 32 et 33 de l'édition générale réservées aux abonnés de Loire-Atlantique. **Travail exécuté par des syndiqués Cgt.**

Crédit de Une : Jamaldine Oudni. **Manifestation unitaire des retraités**. Paris, 3 juin 2014.

3 juin « un air de révolution »



Près de 25 000 retraités ont envahi les rues de Paris pour se faire entendre de ce gouvernement totalement sourd et aveugle à la situation des retraités.

Le 3 juin, un air de REVOLUTION, porté par les retraités venus en nombre de toute la France, s'est élevé dans le ciel de Paris. Déterminés à voir aboutir leurs revendications, ils ont exprimé leur dynamisme en couleur avec leurs foulards rouges, en chansons aussi : ils ont même inventé un cri de guerre le « pilou-pilou » des retraités !

Une journée historique car de mémoire, c'est la première fois que tous les retraités s'organisent pour une manifestation nationale, à l'initiative de la Cgt et qui a fédéré 9 organisations syndicales et associatives. L'objectif : exiger de ce gouvernement des réponses précises à leurs exigences revendicatives.

Que ce soit en matière de pouvoir d'achat, services publics de proximité, niveau des retraites et de revalorisations des pensions, fiscalité, santé, protection sociale, loi pour l'autonomie (financée par la Sécurité sociale et non par l'impôt), le 3 juin, les retraités sont venus dire qu'ils étaient des acteurs de la vie sociale, de la vie économique. Parce qu'ils réinvestissent leur temps libre et leur pension dans la quotidienneté de la vie sociale.

Acteurs dans cette société, ils entendent y prendre toute leur place et la faire reconnaître.

Un 3 juin, où gouvernement et média n'ont rien entendu ni vu ! mais qui marque une page du syndicalisme retraité, qui donne confiance et qui surtout encourage à poursuivre...

On ne lâche rien ! On reprend tout !

Un grand merci à tous les retraités et à nos organisations de la Cgt pour un tel succès.

En cette période estivale qui s'ouvre, amis et camarades, je vous souhaite de passer de bons moments avec vos familles et amis.

Retrouvons-nous, mobilisés dès septembre pour une rentrée offensive. ■

Cathy Cau, membre du bureau de l'UCR